



**BERNAY**  
L A V I L L E

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2024

Délibération n°24-2024

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Sara FERAUD, Guillaume WIENER à Laurence BEATRIX, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Françoise ROUTIER à Frédérique PARIS, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Régis ROUSSEL à Pierre BIBET, Pascal GRIHAULT à Sandrine BOZEC, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Justine PIQUOT, Valérie DIOT,

Date de la convocation : 14 février 2024

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

---

## Objet :

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1<sup>er</sup> FEVRIER AU 15 MARS 2024**

---

## Exposé des motifs :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Sont donc présentées les décisions prises dans le cadre des délégations.

---

## Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n°AJ-2022-05 en date du 16 mars 2022 portant délégation de fonction et de signature au 1er adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2023-01 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 2e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-05 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 4e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-16 en date du 12 mai 2023 portant délégation de fonction et de signature au 5e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-06 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 6e adjoint ;  
Vu l'arrêté n°AJ-2023-05 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 7e adjointe ;  
Vu l'arrêté n°AJ-2023-04 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 8e adjoint ;  
Vu l'arrêté n°AJ-2023-02 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 9e adjointe ;

**DECISION N°15 -2024 portant validation du devis de la société ITT VIMO pour l'acquisition d'un tracteur d'occasion destiné au service espaces verts**

- De valider le devis n°003/service occasion de la société ITT VIMO pour l'acquisition d'un tracteur d'occasion pour un montant de 25 000 € HT

**DECISION N° 17-2024 portant validation du devis de la société IXINA pour le réaménagement de l'office de la salle des fêtes**

- De valider la proposition de la société IXINA pour l'achat d'un meuble bar d'un montant 4 574.50 € HT

**DECISION N° 18-2024 portant cession des fauteuils de l'ancien théâtre Le Piaf**

- De valider la vente des anciens fauteuils du théâtre le piaf comme suit

Nom Prénom	Nbre de rangée par 4 fauteuils	Total en € net
COURTEMANCHE Emilie	2	400 €
HALBOUT Sandrine	1	200 €
LAMEY Alexis	1	200 €
CRASSOUS Sylvie	1	200 €
RIBERRY Geoffrey	1	200 €

**DECISION N° 19-2024 portant validation du devis de la société FICHOT pour l'achat d'un produit d'entretien**

- De valider la proposition de la société FICHOT pour l'achat de produits d'entretien d'un montant de 13 694.58 € HT

**DECISION N° 20-2024 portant validation du devis de la société CPO pour l'achat de GNR pour un montant de 2 775,00 HT**

- De valider le devis proposé par la société CPO, pour l'achat de Gazole non routier d'un montant de 2 775.00 € HT

**DECISION N° 21-2024 portant validation du devis de la société Midi auto 27 pour l'achat d'un véhicule Partner pour un montant de 14 158,33 € HT**

- De valider le devis proposé par la société Midi Auto 27, pour l'achat d'un véhicule Partner Blue HDI Premium d'un montant de 14 158.33 € HT

**DECISION N°22/2024 portant validation du devis de la société SAS BPI pour les travaux de réfection en peinture et du revêtement des sols de l'école Paul Bert**

- De valider la proposition de la société SAS BPI pour les travaux de réfection en peinture et du revêtement des sols de l'école Paul Bert d'un montant de 45 551.59 € HT

**DECISION N°23-2024 portant validation du devis de la ste SONETIC pour l'acquisition de licences Microsoft**

- De valider le devis de la société SENETIC pour l'acquisition de licences Microsoft, d'un montant de 52 395.85 € HT

**DECISION N°24/2024 portant adhésion à l'association des utilisateurs d'un logiciel Berger Levrault C.U.SM. A**

- De valider l'adhésion à l'association des utilisateurs Berger Levrault dénommée CUSMA pour un montant de 150 € HT

**DECISION N°25-2024 portant validation du devis TEAM réseaux pour diagnostic signalisation tricolore**

- De valider la proposition de la société TEAM RESEAUX d'un diagnostic d'un montant de 3 520 € HT

**DECISION N°26-2024 portant validation des devis de la société DDB Menuiserie pour les fournitures et pose de vantaux à l'école Paul Bert**

- De valider la proposition de la société DDB Menuiserie pour les fournitures et la pose de vantaux à l'école élémentaire Paul Bert d'un montant de 14 720.00 € HT

**DECISION N°27-2024 portant validation du devis de la société Fourchette Suisse Production proposant une cession spectacle pour la semaine de la jeunesse**

- De valider la proposition de la société Fourchette Suisse Production proposant une cession spectacle pour une semaine de la jeunesse d'un montant de 3 400.00 € HT

**DECISION N°28-2024 portant validation de partenariat dans le cadre du projet semaine de la jeunesse**

- De valider la convention de partenariat avec la SAS « la famille Sawatdee » permettant une prise en charge de 2 € par plat dans la limite de 50 plats
- De valider la convention de partenariat avec la société « la Fabric » permettant une prise en charge de 2 € par plat dans la limite de 100 pizzas

**DECISION N°29-2024 portant validation du devis de la société VAKON proposant une conférence et atelier pour la semaine de la jeunesse**

- De valider la proposition de la société VAKON proposant une conférence et un atelier pour la semaine de la jeunesse d'un montant de 4 555.00 € HT

**DECISION N°30-2024 portant validation d'un projet de concert avec l'association Au Gré des ondes au sein de l'Abbatiale le dimanche 7 avril 2024**

- De valider la convention avec l'association Au Gré des Ondes pour réaliser un concert.

**DECISION N°31-2024 portant validation du Devis société Rlimite pour le village des sports dans le cadre du relais de la flamme le 06 juillet 2024.**

- De valider le devis de la société Rlimite d'un montant de 9 890 € HT

**DECISION N°32-2024 portant validation de l'offre de la société SOURDON Motoculture pour l'achat d'une tondeuse AMAZONE**

- De valider l'offre de la société Sourdon Motoculture pour l'achat d'une tondeuse AMAZONE Profihopper PH 1250 d'un montant de 49 500.00 € HT

#### **DECISION N°33-2024 portant reprise de tondeuse par la société SOURDON Motoculture**

- De valider la reprise de la tondeuse Grillo FE 1100 par la société Sourdon Motoculture pour un montant de 3 500 € HT
- De valider la reprise de la tondeuse John Deere 455 par la société Sourdon Motoculture pour un montant de 3 000 € HT

#### **DECISION N°34-2024 portant validation du devis de l'entreprise Bernayenne de couverture pour un passage de nettoyage des toitures**

- De valider le devis proposé par l'entreprise « Bernayenne de couverture » pour des travaux de nettoyage sur les toitures des bâtiments communaux pour un montant de 17 355.00 € HT

#### **DECISION N°35-2024 portant validation du devis de VEOLIA pour les travaux de canalisation à l'usine d'ultrafiltration de Bernay**

- De valider le devis proposé par l'entreprise VEOLIA EAU, pour les travaux de canalisation à l'usine d'ultrafiltration d'un montant de 33 410.00 € HT

#### **DECISION N°44-2024 portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association "Bernay Média Diffusion"**

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association « BERNAY MEDIA DIFFUSION »

#### **DECISION N° 63-2024 portant décision portant validation de devis avec la société Bati-RénoV pour la réhabilitation de l'école Paul Bert**

- De valider le devis de la société BATI-RENOV pour la maçonnerie en sous-œuvre pur ossature bois de l'école Paul Bert d'un montant de 23 850.00 € HT.
- De valider le devis de la société BAT-RENOV pour la dépose manuelle d'un escalier béton armé de l'école Paul Bert d'un montant de 13 140.00 €.

#### **DECISION N° 64-2024 portant signature du contrat de mise à disposition d'un travailleur en situation de handicap avec l'ESAT et LADAP Normandie**

- De valider le contrat de mise à disposition d'un travailleur en situation de handicap avec l'ESAT et LADAPT Normandie.

#### **DECISION N° 65-2024 portant validation du devis de la société SIBOUEST pour l'acquisition d'ordinateurs**

- De valider le devis de la société SIBOUEST pour l'acquisition d'ordinateurs d'un montant de 14 595.00 € HT.

#### **DECISION N° 74-2024 portant validation du devis de Mr Tony FANTON pour la venue d'un carrousel lors de l'ouverture de Bernay Scintille 2024**

- De valider la proposition de Monsieur Tony FANTON pour la prestation de la venue d'un carrousel à la hauteur d'un montant de 4 875 € HT.

#### **DECISION 75-2024 portant validation des devis des compagnies pour l'ensemble des prestations de la programmation culturelle 2023 / 2024.**

- De valider les devis des compagnies pour l'ensemble des prestations des spectacles de la programmation culturelle 2023/2024 d'un montant de 88 056.51 € HT selon le détail ci-dessous
- Le hall de la chanson, spectacle « Edith, petite fille de la maison close » : 3 000.00 € HT
- Les Grands Théâtres, spectacle « un diner d'adieu » : 4329.40 € HT
- Théâtre des Bonne Langues, spectacle « Un sac de billes » : 5000.00 € HT

- Les Ateliers de la Scène 92, spectacle « Les homme de Piaf » : 5000.00 € HT
- Le Phare, spectacle, « yès » : 3023.00 € HT
- Orchestre Régional de Normandie, spectacle, « Pierre et le Loup » : 6500.00 € HT
- Musique Expérience, spectacle « Ti Canaille » : 3091.00 € HT
- Fourchette Suisse Productions, spectacle « Laura Domenge » : 3040.40 € HT
- Et vous En vivez ? spectacle « On a tous quelque chose en nous » : 4233.05 € HT
- In Itinere Collectif, spectacle « Pourquoi les vieux, qui n'ont rien à faire, traversent-ils au feu rouge ? » : 3736.60 € HT
- Les Grands Théâtres, spectacle « Ave César » : 10681.26 € HT
- Matrioshka Production, spectacle « Changer l'eau des fleurs » : 8200.20 € HT
- La Compagnie du Bonjour, spectacle « Toi, Gavroche » : 3089.40 € HT
- OX'ivent, spectacle « Barrut » : 3734.00 € HT
- Little Big Show, spectacle « Marcus super sympa » : 2500.00 € HT
- Collectif Commune Idée spectacle « Entre-fils » : 4167.60 € HT
- CAREUS, spectacle « Manu le prince » : 5000.00 € HT

**DECISION N° 76-2024 portant validation du devis de la société CITEOS pour la fourniture et l'installation d'une borne escamotable**

- De valider la proposition de la société CITEOS détaillée dans les devis suivants pour un montant total de 33 210 € HT

**DECISION 77-2024 portant cession d'un véhicule Dacia Duster pour destruction**

- De valider de céder le moteur du véhicule Dacia Duster immatriculé CG-665-LP, en l'état, à Monsieur Maxime Morainville pour un montant de 150 €

**DECISION 78-2024 portant validation clôture sinistre assurance avec GAN Lyon**

- De valider le paiement à la compagnie d'assurance GAN d'une somme de 1 472.40 € HT en clôture du sinistre survenue le 29 juillet 2022

**DECISION 79-2024 portant validation du devis de Caroline BATTAINI pour des séances d'analyse des pratiques professionnelle de janvier à décembre 2024 au multi-accueil**

- De valider le devis de Caroline BATTAINI pour des séances d'analyse des pratiques professionnelles de janvier à décembre 2024 au multi-accueil d'un montant de 3600 € HT

**DECISION 80-2024 portant validation du devis de la société HVS événement pour la projection du Mapping lors de l'ouverture de Bernay Scintille 2024**

- De valider la proposition de la société HVS événement pour la prestation de la projection du Mapping à la hauteur d'un montant de 6 513.50 € HT

**DECISION 81-2024 portant validation des contrats d'éditions publicitaires avec la société EDITINFO SARL**

- De valider les conventions avec l'entreprise EDITINFO SARL pour les contrats d'éditions publicitaires du plan de la ville 2024 ainsi que le Guide pratique 2025 de la Ville de Bernay

**DECISION 82-2024 portant validation de devis de la sté SARL SOURDON pour la reprise de 2 souffleurs vétustes pour le service espaces verts et chemins ruraux de la ville**

- De valider de le devis n° BA00009471D/SARL SOURDON d'un montant total de 48 euros HT

**DECISION 84-2024 portant validation du devis de la société Team Réseaux concernant la réalisation d'un diagnostic éclairage de la médiathèque**

- De valider la proposition de la société TEAM RESEAUX pour la réalisation d'un diagnostic d'un montant de 12 922 € HT

**DECISION 85-2024 portant validation du devis ENTREPRISE DROUET n°3709 démolition maison 1 rue Ordéric Vital**

- De valider la proposition de l'entreprise Philippe DROUET (devis 3709) pour l'évaluation et l'enlèvement de matériaux de démolition pour donner suite à la démolition de la maison située 1 rue Ordéric Vital à BERNAY 27300 d'un montant de 5 305 €.

**Le conseil municipal prend acte du compte rendu ci-dessus**

Pour copie certifiée conforme